



ÉVALUATION DU CONGE DE PATERNITE

Hervé GOSSELIN et Carole LEPINE (IGAS)

Ce rapport d'évaluation du congé de paternité, dans les entreprises privées et dans le secteur public, a été demandé par le Premier ministre à l'IGAS. Il dresse un état des lieux détaillé du dispositif ainsi que des propositions d'évolution pour mieux répondre aux besoins des pères.

Le rapport intègre une exploitation approfondie des statistiques et des études scientifiques existantes, un calcul du taux réel de recours au congé de paternité, ainsi que des comparaisons internationales fouillées.

Un débat existe sur l'opportunité et la portée d'une mesure visant à rendre obligatoire une partie de ce congé. Le rapport présente des arguments balancés pour décider ou non de rendre obligatoire une partie du congé de naissance ou de paternité.

Le congé de paternité, une clé pour l'égalité ?

7 pères sur 10 en moyenne prennent, pour la très grande majorité d'entre eux, la totalité des 11 jours de congé de paternité, en plus des 3 jours de congé naissance légaux. Le taux de recours est toutefois hétérogène en termes socio-économiques.

Le rapport propose d'amplifier les effets positifs et durables du congé, qu'il s'agisse de la construction du lien entre le père et l'enfant, ou d'amorcer un rééquilibrage du partage des tâches familiales entre les femmes et les hommes.

Un allongement de sa durée serait de nature à renforcer ces bénéfices, à sécuriser la prise en charge de la mère et du nouveau-né dans les premiers jours du retour au domicile, et à soutenir l'égalité professionnelle.

Porter la durée des congés de naissance et de paternité à quatre semaines

Le congé de paternité, comme les aménagements liés à l'exercice de la paternité dans les entreprises, ne sont guère un sujet de négociation collective. Les employeurs qui s'investissent préfèrent assurer le maintien de salaire plutôt que d'allonger le congé.

La mission propose un allongement du congé de paternité d'une durée raisonnable, permettant de porter la totalité du congé de paternité à 4 semaines. Les employeurs pourraient prendre à leur charge au moins 2 jours de congé naissance supplémentaires. Le surcoût pour la branche famille serait de 331 M€, pour un coût total de la prestation estimé à 594 M€.

Instaurer une période 'P. A. P. A'

Le succès du congé de paternité, en France comme dans la plupart des pays européens, repose essentiellement sur le fait qu'il s'agit d'une mesure dédiée aux pères, non partageable avec la mère. Outre quelques ajustements de nature juridique, destinés à faciliter et à sécuriser la prise du congé de paternité par les pères, le rapport présente des mesures favorisant l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale pour les pères. Il propose notamment un droit individuel à une 'Période d'Accomplissement d'une Paternité Active' ('période P. A. P. A'), dont le contenu précis et les conditions de mise en œuvre devraient être renvoyés à la négociation collective d'entreprise.

